



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Ré
Mc
b

18151576

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le04 OCT 2018
Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : 455.638.494

Dénomination(en entier) : **La Calestienne**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Faubourg Saint-Martin, 22 à 5570 Beauraing

Objet de l'acte : Nominations-démissions**Nominations-démissions**

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2018, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de La Calestienne ont pris acte de :

la démission de madame Sandrine MOUTHUY et de Monsieur Michel MARECHAL comme membres de l'assemblée générale et comme membres du conseil d'administration.

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2018, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de La Calestienne ont pris acte de la candidature de Madame Julie Van Damme, Ancien chemin de Neupont, 21a à 6922 Halma, comme membre de l'AG et du Conseil d'administration. Le conseil d'administration et l'assemblée générale ont décidé à l'unanimité de nommer Madame VAN DAMME membre et administrateur.

A dater de ce jour, le Conseil d'administration se compose comme suit :

1. Monsieur Olivier THIANGE, Ferage, 1 à 5560 Mesnil Eglise, Président
2. Monsieur Eric ALBERTUCCIO, rue Wanfercée-Baulet, 5 à 6224 Wanfercée-Baulet, secrétaire
3. Monsieur Benoît HAQUIN, rue de la Fontaine, 19 à 5570 Beauraing
4. Monsieur Jean Luc COLLAGE, rue de Houyet, 28 à 5570 Beauraing
5. Madame Ann PAQUET, rue des Meuniers 23 à 5620 Morville
6. Madame Patricia LAHAYE, Quartier du Beaujolais, 9 à 5590 Haversin,
7. Madame Julie VAN DAMME, ancien chemin de Neupont, 21A à 6922 Halma

Monsieur Michel THOMAS, Directeur de La Calestienne, assure à la gestion journalière de l'ASBL

Pour extrait conforme

Jean-Luc COLLAGE, Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature